

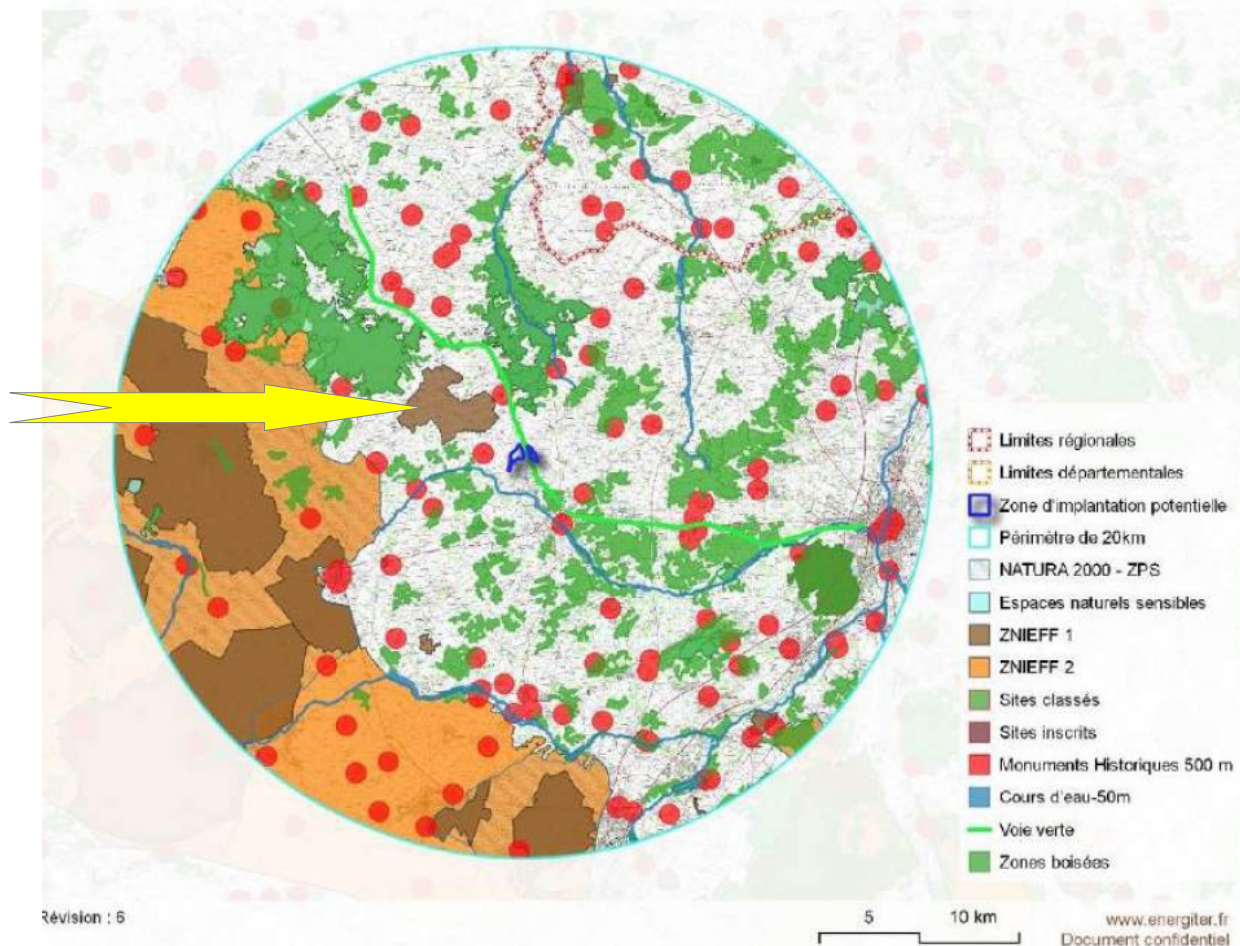
Je suis opposé à ce projet dont l'étude d'impact est irrégulière en raison des omissions présentes dans ce dossier pour tenter de minimiser les impacts sur l'avifaune.

En effet, l'étude d'impact sur l'avifaune se valorise d'être sur une zone éloignée de toute zone de protection ou de sensibilité pour l'avifaune, alors que la ZNIEFF « Plaine de Doussay », zone de reproduction de l'Outarde canepetière, se situe à 1000m de la ZIP.

CERA environnement a donc omis cette ZNIEFF alors que personne ne pouvait ignorer l'existence de cette ZNIEFF puisqu'on constate que cette ZNIEFF est présente sur la carte page 308/616 (sans toutefois la mentionner):

Projet éolien de la commune de Cernay (86)

— Enjeux environnementaux et patrimoniaux



Carte 93 : enjeux patrimoniaux et environnementaux (source Energiter)

La source de cette carte est mentionnée en sous-titre : « source Energiter ».

La ZNIEFF de type 1 Plaine de Doussay est identifiée (en marron) sur la carte. Toutefois, malgré cette contrainte identifiée cartographiquement, aucune mention n'est jamais faite dans l'étude d'impact.

Pour cette grave omission, merci de rendre un avis défavorable.